

Groupe des locataires du
chemin De-La-Montagne
102, chemin De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries

Livit SA
A l'attention de M. Jure Lozina
Rue de Lausanne 20 bis
Case postale
1201 Genève

Chêne-Bougeries, le 28 juin 2024

Concerne : réclamation concernant le décompte de charges 2023-2024

Cher Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter au sujet de locataires en surélévation des immeubles du chemin De-La-Montagne 96 à 134 (7èmes et 8èmes étages).

En effet, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant le dernier décompte de charges. Il semblerait que des frais accessoires ont été facturés à certains locataires alors que ces derniers paient normalement ces frais au forfait, tel que stipulé dans leur contrat de bail. Ces locataires concernés sont surpris par ces charges supplémentaires, qui ne correspondent pas à l'accord initial.

Afin de résoudre cette situation, nous vous demandons de bien vouloir procéder aux vérifications et de corriger les décomptes de charges en conséquence. Nous pensons qu'il serait aussi appréciable de fournir une explication sur les raisons de ces erreurs afin de rassurer les locataires et d'éviter que ce type de problème ne se reproduise à l'avenir.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour discuter de ce problème plus en détail si nécessaire.

Dans l'attente d'une prompt réponse, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.



Anne Molnarfi Schmidt
Présidente



Béatrice Zahler
Membre du comité